L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JUILLET 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
A. DUVERGER. S. HARBY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 8 JUILLET.

ASSEMBLEE WHIG.

Jeudi, 7 juillet 1853.

[illegible]

WHIGS DU 7e DISTRICT!

[illegible]

... MM. C. M. Waterman, James Forgay, [illegible] Hawthorn, C. T. Estlin, R. B. Sykes, D. [illegible], Harry T. Hays, W. R. Adams, H. [illegible], James Beggs, John R. Conway, W. [illegible]

[illegible] premier district se sont réunis [illegible] MM. W. S. Campbell, H. M. [illegible], Adolphe Layet, R. H. [illegible], Philip A. Shaw et Mathew Martin.

Les Taxes et la Commission de l'Avocat-Assistant.

[illegible]

... seigneurs et maîtres, touchés par les humbles prières du peuple, ont bien voulu se montrer miséricordieux: ils ont rendu aux contribuables le mois qu'ils avaient cherché traîtreusement à leur escamoter, mais ils ont supprimé les quinze jours de grâce accordés par la section 35 de la charte.

Nous terminerons en invitant de nouveau le journal officiel à reproduire la loi de 1853. Elle a déjà paru dans ses colonnes, mais comme l'attention n'était pas éveillée sur ce point on n'y a pas pris garde. Aujourd'hui tout le monde a intérêt à en connaître le texte afin de la mettre en regard de la 35e section de la charte et de voir si elle oblige réellement des contribuables qui ne sont pas en contravention à payer cinq pour cent de commission à l'avocat-assistant.

Chemin de fer entre la Nlle-Orléans et Mobile.

On sait que la législature a accordé à la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain une charte pour l'extension de la voie jusqu'aux limites de l'Etat, dans le but de mettre la Nlle-Orléans en communication avec Mobile. On sait aussi que la compagnie s'était mise immédiatement à l'œuvre et ayant fait des ouvertures aux détenteurs de chartes dans cette partie de l'Etat de l'Alabama que doit traverser le railway, avait rencontré de la part de ces derniers si peu de bon vouloir qu'elle s'était décidée, plutôt que de souscrire à leurs prétentions exorbitantes, à attendre la réunion de la législature de l'Alabama pour obtenir une charte spéciale.

Nous apprenons aujourd'hui avec plaisir que toutes les difficultés sont levées. La compagnie du chemin de fer entre Mobile et la Nlle-Orléans, qui n'a jusqu'à présent qu'une charte, a proposé à la compagnie de Pontchartrain de se joindre à elle pour la construction d'une voie non interrompue de la Nlle Orléans à Mobile. La proposition a été acceptée et des livres de souscription ont été immédiatement ouverts à Mobile. Le capital demandé dans cette ville est d'un demi million. Quant aux études elles seront commencées à l'arrivée de l'ingénieur du chemin de fer de Pontchartrain qui se trouve en ce moment au Nord pour les intérêts de la compagnie.

Les habitans de la Nouvelle-Orléans ont lieu de s'applaudir du résultat obtenu et de l'avenir qu'il promet. Le chemin de fer de Carrollton et du Lac est appelé à faire une redoutable concurrence à l'ancien chemin de Pontchartrain. Le prolongement de cette dernière voie jusqu'à Mobile pourra seul la maintenir dans l'état florissant où elle est actuellement. Elle deviendra une sorte de route nationale que devront suivre tous les voyageurs allant au Nord ou venant dans le Sud. Les communications entre Mobile et la Nouvelle-Orléans sont inconstantes, c'est pendant les douze mois de l'année un perpétuel va et vient, un mouvement qui ne s'arrête jamais. Les voyageurs seuls paieront, et au delà, les frais d'entretien du chemin, et la recette provenant du transport des colis sera encaissée comme bénéfice net. S'il est un chemin destiné à faire la fortune de ses actionnaires, c'est celui là. Aussi ne doutons-nous pas que les cinq cent mille piastres d'actions annoncées à Mobile ne soient recherchées avec empressement par les citoyens de cette ville.

Le chemin se construira rapidement; d'ici à dix-huit mois ou deux ans au plus tard, les communications seront probablement ouvertes entre la Nouvelle-Orléans et Mobile. La voie traversera les Rigolets et longera une partie du littoral du golfe en passant à la Baie St-Louis, à la Passe Christian, à Mississippi City et à Biloxi. Quel accroissement de valeur vont acquérir les propriétés dans ces villages où se réfugie déjà pendant l'été la plus grande partie de la population orléanaise! Le chemin de fer de Mobile fera la fortune de ces retraites, qui deviendront des villes florissantes. De la Nouvelle-Orléans à la Baie St Louis, le trajet se fera en deux heures et moyennant une rétribution fort légère comparée au prix demandé maintenant par les bateaux à vapeur. [illegible] Watering Places, la recette deviendra abondante et permettra de pousser vigoureusement les travaux jusqu'à Mobile.

Nous tiendrons soigneusement la Direction du chemin de fer de Pontchartrain au zèle et de l'intelligence qu'elle a déployés. En mettant la Nouvelle-Orléans en communication avec Mobile, elle rend un immense service aux deux villes, mais plus particulièrement à la première.

GRAND CHEMIN DE FER ENTRE LE NORD ET LE SUD.—Les citoyens de Memphis se sont réunis le 25 du mois dernier pour aviser aux moyens d'établir une ligne de fer continue entre Cleveland, sur le lac Erié, et la Nlle Orléans. M. Oliver H. Smith, de l'Indiana, a fait un excellent discours dans lequel il a fait ressortir l'extrême importance d'unir étroitement le nord-ouest avec le sud de l'Union. Presque tous les chemins de fer du nord-est et du centre viennent se réunir, comme des rayons convergeant vers un centre commun, dans la zone que traverserait le railway de la Nlle Orléans et de Cleveland. Il existe 9,650 milles de chemins de fer qui aboutissent par de nombreux embranchements à l'Union, dans l'Etat de l'Indiana, et 10,344 milles à Indianapolis. Cet immense réseau a coûté $236,129,000, mais il n'a pas d'issue vers le sud. La Nlle-Orléans sera bientôt reliée à Jackson et à Nashville. Il n'y a qu'à continuer la ligne jusqu'à Cleveland pour mettre immédiatement le sud en communication avec tous les points de l'Union.

Après avoir entendu M. Smith, l'assemblée a voté à l'unanimité des résolutions recommandant aux citoyens du sud et de l'ouest la construction d'une voie de fer ininterrompue entre Cleveland, sur le lac Erié et la Nlle Orléans en passant par Indianapolis et Evansville, dans l'Indiana, Henderson, dans le Kentucky, et Memphis, dans le Tennessee. Un comité de trois membres a été nommé pour rédiger et soumettre aux législatures du Tennessee et du Kentucky, à leur prochaine réunion, une charte incorporant une compagnie qui s'engagerait à construire un chemin de fer entre un point sur l'Ohio, en face d'Evansville, et l'extrémité du railway de la Nlle Orléans et de Jackson, en traversant les Etats du Kentucky et du Tennessee et avec embranchements sur Paducah et Smithland.

CONVENTION D'IMPRIMEURS.—Un certain nombre d'imprimeurs se sont réunis en Convent on à Bâton Rouge le 4 de ce mois. L'assemblée a délibéré sous la présidence de M. George A. Pike. Celui-ci a déclaré que le but du meeting était de former une société qui réunit dans son sein tous les imprimeurs et tous les journalistes de la Louisiane. Sur la proposition de M. W. R. Adams la future société a été nommée l'Union de la Presse de la Louisiane, et l'époque annuelle de ses réunions fixée au 22 février au Capitole. M. G. A. Pike a été nommé président pour la présente année, MM. J. F. Blackman et P. M. Hatch, secrétaires correspondants, et M. A. P. Converse trésorier. Les éditeurs d'Est et d'Ouest Bâton Rouge ont été chargés de préparer une Adresse aux journalistes et aux imprimeurs de la Louisiane touchant l'Association.

Le *Mobile Tribune* annonce la mort de son rapporteur commercial, M. ADOLPHE CAILLE. Le 4 de ce mois ce dernier s'était rendu avec un de ses amis à la Pointe Claire, le soir venu ils allèrent se baigner à une petite distance de l'hôtel. La nuit était assez sombre. Le compagnon de M. Caille sortit le premier de l'eau et s'habilla. Comme il n'entendait pas de bruit il appela son ami, mais n'obtint pas de réponse. Justement alarmé il courut à l'hôtel et annonça que M. Caille avait disparu. On se porta sur la plage, on entra dans l'eau, on chercha de tous côtés, mais en vain: il n'y avait cependant à l'endroit où M. Caille s'était baigné et à une bonne distance autour que trois ou quatre pieds d'eau. Il fallut renoncer aux recherches. Le lendemain on se rendit de nouveau sur le rivage et le premier objet qui frappa les regards fut le corps de M. Caille. Le cadavre ne portait aucune trace de violence. On pense que M. Caille a été saisi d'une crampe subite et est tombé horizontalement dans l'eau sans pouvoir même jeter un cri.

COLLEGE DE LA LOUISIANE.—On verra par un avis inséré plus loin qu'un examen public soutenu par deux candidats au grade de bachelier ès arts aura lieu demain samedi, entre midi et trois heures.

La distribution des prix pour l'année classique est fixée au 21 de ce mois, à l'Institut des Artisans, rue Philippa.

PAROISSE JEFFERSON.—Les habitans de Jefferson ont été consultés, samedi dernier, par la voie du scrutin, pour savoir lequel de Carrollton, de Jefferson City ou de Gretna, serait le siège de justice de la paroisse. Le choix des électeurs s'est porté sur Carrollton à une majorité de 293 voix.

Les whigs de la paroisse Madison ont nommé Wm P. SCOTT comme leur candidat pour la place de sénateur de district composé des paroisses Carroll et Madison, et JOHN W. COUCH comme leur candidat pour le poste de représentant.

THOMAS B. SCOTT, citoyen fort respectable de la paroisse Madison, est mort le 25 du mois dernier.

§ NOYÉ.—L'*Advocate* de Catahoula nous annonce qu'Adams Neal, ancien habitant de la paroisse, se noya ces jours derniers en passant à cheval dans le bayou et s'est noyé. Neal était ivre. Il laisse une femme et des enfants.

GOTTSCHALK.—Ce jeune pianiste, dont la renommée égale déjà celle des plus grands maîtres de l'art, a donné un concert à Philadelphie le 23 du mois dernier. Il était secondé par le chanteur Feitlinger et Wynen, les violoniste que nous avons si souvent applaudi à la Nouvelle-Orléans. Inutile de dire que le succès de Gottschalk a été immense.

OUACHITA.—Le jury de police d'Ouachita a voté ces jours derniers une ordonnance portant que les habitants de la paroisse seront consultés, par la voie du scrutin, le 13 du mois prochain, pour savoir s'ils consentent à prendre cent cinquante mille piastres d'actions dans le chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas. Le *Register* d'Ouachita dit qu'il ne doute pas qu'une grande majorité des propriétaires ne se prononcent en faveur de la taxe. Les paroisses Madison, Morehouse, Jackson, Claiborne et Bienville que doit traverser le railway de Shreveport imiteront très probablement l'exemple d'Ouachita.

MENACE.—Une Convention de femmes mécontentes de leur sort siége depuis quelque temps au nord. Nombre de mesures ont été proposées pour rendre aux femmes les prétendus droits dont elles ont été dépouillées par les hommes. A la Convention dont nous parlons, une des plus intrépides matrones a proposé nettement, si on ne rendait enfin justice au sexe faible et timide, de *mettre en terme la population* du pays. La proposition a fait pâlir plusieurs *misses* quelque peu mûres qui n'ont pas encore renoncé au mariage. Aussi la résolution a-t-elle été remise au lendemain. Elle soulèvera sans doute d'orageux débats et une énergique résistance.

CHRONIQUE LOCALE.

L'Etat de la Louisiane contre Joseph Jennings.—M. Isaac E. Morse, avocat-général, a institué, mardi, dans la Quatrième Cour de District, au nom de l'Etat, un procès à Joseph Jennings, dont les rafles ont acquis une grande célébrité dans toute l'Union.

La pétition expose que Joseph Jennings, citoyen de la paroisse d'Orléans, a mis à la loterie, contrairement aux lois de l'Etat, un nègre nommé Shannon, une mulâtresse nommée Eliza, une paire de chevaux, une voiture, divers bijoux et de petites sommes d'argent, le tout s'élevant à $4,600. La loi déclare que toute concession, vente ou transfert de toute propriété foncière ou particulière, qui auront été faits au moyen d'une loterie quelconque défendue par le code de cet Etat, seront nuls et de nul effet; que toutes sommes d'argent ou autres objets de valeur, qui auront été gagnés comme primes, contrairement aux sections ci-dessus, tomberont dans le domaine de l'Etat et pourront être recouvrés, au nom de l'Etat, par l'avocat général ou tout autre avocat de district, &c.

Dans le cas où les propriétés dont il est question plus haut ne seraient pas recouvrées, M. Jennings devrait à l'Etat la somme de $4,600, montant auquel il a lui-même estimé ses propriétés. De plus, vu que aucune des primes offertes par M. Jennings sont de nature à porter atteinte à la morale publique, et le tout n'est rien moins qu'une loterie à laquelle s'opposent les lois de l'Etat.

L'avocat-général demande, en conséquence, que M. Jennings soit cité, et qu'après les procédures légales, il soit condamné à livrer à l'Etat les propriétés en question ou la valeur de ces propriétés, c'est-à-dire $4,600 avec intérêt, frais de Cour, &c.

ACCUSATION D'ESCROQUERIE.—H. L. Curlin, commis dans le magasin de Pat. Eaton, rue Bienville, a déclaré hier au recorder Ramos que C. H. Bayon vint, mardi dernier, dans le magasin, acheter deux matelas et pria qu'on les lui envoyât dans une maison de la rue Marais qu'il indiquerait le compte. Les matelas furent transportés à l'endroit indiqué, l'acheteur après les avoir fait déposer à terre, dit au porteur du reçu de se présenter à son bureau, rue St-Charles, et qu'il serait immédiatement payé. Le commis revint au magasin et le commerçant s'étant aperçu de quelque chose, se rendit à la maison de la rue des M. [illegible] Bayon n'avait obtenu les matelas par une fausse prétexte. [illegible]

MAISON MAL FAMÉE.—Francis Miller et Maria Miller ont été arrêtés mercredi soir, par l'homme de garde Porche, du Deuxième District, sous l'accusation de tenir une maison mal famée dans la rue des Remparts. L'officier de police voulut s'emparer d'une femme qui occasionnait du désordre, mais il en fut empêché par les personnes présentes. Les prévenus ont comparu hier devant le Recorder Ramos et [illegible] en prison jusqu'à ce que l'affaire soit appelée.

ENVOYÉ EN PRISON.—J. B. Massiot a comparu hier devant le recorder Ramos qui l'a envoyé pour un mois à la prison de paroisse. Il était accusé d'avoir enlevé des barbes à bord du bateau à vapeur T. W. Roberts.

AMENDES.—Levi Andrews et Bernard Costa, accusés de tapage, ont été condamnés hier devant le recorder Winter et condamnés à une amende de cinq piastres.

Tal. Gomez et Jas Lyon ont payé $2 pour s'être enivrés sur le marché.

ASSAUT.—Patrick M. [illegible] dans la rue de l'Union a été arrêté. [illegible]

ENQUÊTE.—Le coroner a procédé hier à la levée du corps d'un individu qui s'est trouvé flottant dans le fleuve, en face de l'habitation McCarty. Verdict: mort par noyade. On ignore le nom du défunt.

UN MAUVAIS MARI.—Robt Carson a été accusé mercredi devant le recorder Winter d'avoir usé de violence envers sa femme, celle-ci a [illegible] la poursuite. [illegible]

VAGABONDS.—La police du deuxième district a arrêté mercredi comme vagabonds, les nommés Frederick Johnson et Ellen Jepper. Le recorder Ramos a envoyé Frederick pour deux mois à la maison de travail, Ellen passera un mois dans cet établissement.

DUEL.—Une personne s'est présentée hier au bureau du recorder Ramos et a fait un affidavit dans lequel elle déclare que Adolphe Bolotte et Auguste Dimoy, hommes de couleur, ont l'intention de se battre en duel; Robert Séverin, hier a été dénoncé comme témoin. La Cour a lancé un mandat d'amener.

ASSAUT ET BATTERIE.—Auguste Adnot a été accusé hier, devant le recorder Ramos, d'avoir assailli Mary Sheehan dans la rue de la Vieille Levée. La prévenu a fourni caution.

INSULTE PAR UN ESCLAVE.—L'esclave de M. J. W. Conroy a été traduit hier à la Cour du recorder Ramos, d'avoir insulté Manuel Botello au coin des rues St-Louis et Exchange et d'avoir enlevé sans violence des marchandises appartenant au plaignant.

VOL DE VOLAILLES.—Mary Cowen et Rose Cowen ont volé des volailles dans la cour d'Andrew Leitch, rue Conti, entre Villeré et Robertson. L'accusation a été portée hier devant le recorder Ramos, par le propriétaire des volailles. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

FAUX PRÉTEXTES.—J. B. Michon a accusé hier devant le recorder Ramos, une certaine femme de s'être établie dans une chambre en employant de faux prétextes.

AFFAIRES MINISTÉRIELLES DE COUR.—Pauline Isola accusée d'avoir volé de l'argent, etc., à Mme Mary Hazelaine, a comparu hier devant le recorder Winter qui a mis l'affaire hors de Cour. La plaignante n'a pas réussi à prouver la culpabilité de l'accusée.

Le recorder a ordonné la mise en liberté de Edmond Cook, contre lequel une accusation de vol avait été portée par M. Bidwell. Le plaignant ne s'est pas présenté en Cour.

ACQUITTÉ.—Anthony Lazarus, accusé de vol, a été acquitté. Il avait été arrêté mardi, pour avoir offert de vendre une montre et une chaîne en or qu'on pensait ne pas lui appartenir. Il n'y a pas eu de preuves contre lui.

VOL.—John Murphy a été envoyé hier devant la Première Cour de District pour avoir volé un saumon de plomb à bord du navire Sheffield.

LA MACHINE ERICSSON EN FRANCE.—Le *Courrier du Havre* rend compte en ces termes des premières impressions produites par un modèle ou petit de la machine calorique d'Ericsson, récemment arrivé dans cette ville.

«La *Machine Ericsson*, dont nous avons annoncé l'arrivée par le *Humboldt*, est montée depuis quelques jours dans les ateliers de MM. Mazeline frères, et aujourd'hui, à deux heures, nous étions invité, ainsi qu'un grand nombre de négociants et de fonctionnaires, à la voir en mouvement; cette machine est une des premières qui aient été construites, et M. Ericsson a depuis considérablement modifié et amélioré son système.

«Ce qui frappe le plus à la première vue dans cette machine, c'est l'extrême simplicité du mécanisme. Un cylindre dans lequel se meut un piston, et ce piston faisant mouvoir, par une seule transmission, un arbre sur lequel on peut prendre la force pour la distribuer comme on l'entend.

«Tel est l'aspect général de cette machine. A côté du cylindre se trouve la boîte qui contient les toiles métalliques et par laquelle s'échappe l'air chaud en se dépouillant de la presque totalité de son calorique.

«Au-dessous de ce cylindre principal se trouve le foyer, qui tient fort peu de place. Au-dessus se trouve un cylindre dans lequel l'air extérieur est amené par une soupape qui s'ouvre et se ferme alternativement, de là il est refoulé par le mouvement de la machine elle-même sous le piston du grand cylindre, après avoir traversé les toiles métalliques qu'il dépouille du calorique qu'elles viennent d'absorber.

«Un grand volant régulier est fixé, comme dans toutes les machines, sur l'arbre mis au mouvement.

«L'essai dont nous avons été témoin n'avait pas encore pour but de constater la force produite par la machine; il en faisait voir seulement le mécanisme en mouvement, et il permettait aussi d'apprécier le mode d'alimentation de la machine, c'est-à-dire l'absorption du calorique par les toiles métalliques, et l'enlèvement de ce calorique par l'air qui vient les traverser. En effet, la machine continue à marcher trois quarts d'heure ou une heure après que le feu a été éteint, et par conséquent il n'y a aucune reproduction de calorique autre qui provient du générateur.

«D'autres essais vont être faits pour constater la force de cette machine. Cette force ne pourra être mesurée que d'une manière approximative, car la machine est montée d'une manière assez provisoire et ne repose même pas sur des fondements.

«La machine Ericsson a marché sous nos yeux, on ne peut donc plus la nier, elle s'est affirmée elle-même; mais elle n'a pas encore marché de manière à montrer quel est son degré d'utilité. Lorsque sa force sera mesurée, nous serons un peu plus avancés, mais il nous restera encore à reconnaître quels progrès M. Ericsson a fait subir à son système. C'est ce que le navire qui doit venir en Europe avant la fin de l'année nous montrera d'une manière certaine.»

PHÉNOMÈNE ÉLECTRIQUE.—Un fait des plus extraordinaires, produit par l'électricité, vient de se passer dans un des bureaux du télégraphe électrique.

Le sieur T. C., employé stationnaire attaché à une de nos plus importantes administrations, était en communication avec un de ses collègues, lorsque le fil conducteur pris dans le cadran chiffre (*appareil manipulateur*) servant aux transmissions, vint à se détendre et à s'appliquer sur le bras du sieur T. C.... Le courant électrique était en circulation, et le stationnaire reçut une violente commotion, qui, l'enlevant de sa chaise, le lança avec force à travers un vitrage donnant sur un jardin. Lorsqu'il revint à lui, le sieur T. C.... ne se souvint plus de sa mésaventure, et ne put s'en convaincre qu'à la vue de ses cheveux et de sa barbe, qui, d'un beau noir de jais, étaient devenus, à diverses places, d'une blancheur de neige.

Aux hommes de la science à expliquer ce phénomène, qui fera marque dans l'histoire de l'électricité.

Collège de la Louisiane.

UN examen public, soutenu par deux candidats au grade de *Bachelier-ès-arts*, aura lieu samedi prochain entre midi et 3 heures.

La distribution des prix pour l'année classique aura lieu le 21 de ce mois, au Mechanic's Hall, rue Philippa entre Commune et Canal. Elle sera précédée de quelques exercices de musique et d'éloquence. Les parents et les tuteurs qui ont des enfants à placer pourront y assister en s'adressant au président [illegible]

VINS d'Espagne—50 barriques vin de Priorato; 25 do de Villanueva; 16 do de de Malaga; 25 do de Oporto. A vendre par BERNARD TURPIN, 38, Vieille-Levée. 4 juil

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS.

ROMAN PAR GEORGE SAND.

Première Veillée.

Je ne suis point né d'hier, disait, en 1828, le père Etienne. Je suis venu en ce monde, autant que je peux croire, l'année 54 ou 55 du siècle passé. Mais, n'ayant pas grande souvenance de mes premières ans, je ne vous parlerai de moi qu'à partir du temps de ma première communion, qui eut lieu en 70, à la paroisse de Saint-Chartier, pour lors desservie par M. l'abbé Montpéroux, lequel est aujourd'hui bien sourd et bien cassé.

Ce n'est pas que notre paroisse de Nohant fût supprimée dans ce temps-là; mais notre curé étant mort, il y eut, pour un bout de temps réunion des deux églises sous la conduite du prêtre de Saint-Chartier, et nous allions tous les jours à son catéchisme, moi, ma petite cousine, un gars appelé Joseph, qui demeurait en la même maison que mon oncle, et une douzaine d'autres enfants de chez nous.

Je dis mon oncle pour abréger, car il était mon grand-oncle, frère de ma grand'mère, et avait nom Brulet, d'où sa petite fille, étant seule héritière de son lignage, était appelée Brulette, sans qu'on fît jamais mention de son nom de baptême, qui était Catherine.

Et pour vous dire tout de suite les choses comme elles étaient, jeme sentais déjà d'aimer Brulette plus que je n'y étais obligé comme cousin, et j'étais jaloux de ce que Joseph demeurait avec elle dans un petit logis distant d'une portée de fusil des dernières maisons du bourg, et de mien d'un demi-quart de lieue de pays: de manière qu'il la voyait à toute heure, et qu'avant le temps qui nous rassemblait au catéchisme, je ne la voyais pas tous les jours.

Voici comment le grand-père à Brulette et la mère à Joseph demeuraient sous même chaume. La maison appartenait au vieux, et il en avait loué la plus petite moitié à cette femme veuve qui n'avait pas d'autre enfant. Elle s'appelait Marie Picot et était encore mariable, car elle n'avait pas dépassé de grand'chose la trentaine et se ressouvenait bien, dans son visage et dans sa taille, d'avoir été une très jolie femme. On la traitait encore, par ci par là, de la belle Mariton, ce qui ne lui déplaisait point, car elle eut souhaité se rétablir en ménage, mais n'ayant rien que son vif et son parler clair, elle s'estimait heureuse de ne pas payer gros pour sa locature et d'avoir, pour propriétaire et pour voisin, un vieux homme juste et accourable qui ne la tourmentait guère et l'assistait souvent.

Le père Brulet et la veuve Picot dite Mariton vivaient ainsi en bonne estime l'un de l'autre depuis une douzaine d'années, c'est-à-dire depuis le jour où, la mère à Brulette étant morte en la mettant au monde, cette Mariton avait soigné et élevé l'enfant avec autant d'amour et d'égard que le sien propre.

Joseph, qui avait trois ans de plus que Brulette, s'était vu bercer dans la même creche, et la pouponne avait été le premier fardeau qu'on eut confié à ses petits bras. Plus tard, le père Brulet, voyant sa voisine genée d'avoir ces deux enfants déjà forts, à surveiller, avait pris chez lui le garçon, si bien que la petite dormait au près de la veuve et le petit auprès du vieux.

Tous quatre, d'ailleurs, mangeaient ensemble, la Mariton apprêtant les repas, gardant la maison et habillant les nippes, tandis que le vieux, qui était encore solide au travail, allait en journées, et fournissait au plus gros de la dépense.

Ce n'est pas qu'il fût bien riche et que le livre fût bien conséquent, mais cette veuve aimable et de bon cœur lui faisait honnête compagnie, et Brulette la regardait si bien comme sa mère, que mon oncle s'était accoutumé à la regarder comme sa fille, ou tout au moins comme sa bru.

Il n'y avait rien au monde de si gentil et de si mignon que la petite fille ainsi élevée par la Mariton. Comme cette femme aimait la propreté et se tenait toujours aussi brave que son moyen le lui permettait, elle avait, de bonne heure, accoutumé Brulette à se tenir de même, et, à l'âge où les enfans se traînent et se roulent volontiers comme de petits animaux, celle-ci était si sage, si ragoûtante et si coquette dans toute son habitude, que chacun la voulait embrasser; mais déjà elle était douze ans, c'était déjà comme une petite femme, par moments, et, si elle s'oubliait à gambiller au catéchisme, emportée par la force de son jeune âge, elle se reprenait vitement comme poussée au respect d'elle-même encore plus que de la religion.

Je ne sais pas si nous autres pouvons dire pour quoi mais tous tant que étions de garçons un peu devenus au catéchisme, nous mettions la différence qu'il y avait entre elle et les autres fillettes.

Parmi nous, il faut bien vous confesser qu'il y en avait d'un peu grands, même moi. Joseph avait quinze ans et j'en avais seize, ce qui était une honte pour nous deux, au dire de M. le curé et de nos parens. Ce retard provenait de ce que Joseph était trop paresseux pour se mettre l'instruction dans la tête, et moi trop bandit pour y donner attention, si bien que, depuis trois ans, nous étions renvoyés de classe, et, sans l'abbé Montpéroux, qui se montra moins exigeant que notre vieux curé, je crois que nous y serions encore.

Et puis, il est juste de confesser aussi que les garçonnets sont toujours plus jeunes en religion que les fillettes, aussi dans toute bande d'apprentis chrétiens, on a vu de tout temps la différence des deux espèces, les mâles n'étant tous grands et forts déjà, et les femelles toutes petites et commençant à peine à porter coiffe.

Au reste, nous arrivions là, sachant savans les uns comme les autres, ne sachant point lire, écrire encore moins, et ne pouvant retenir que de la manière dont les petits des oiseaux apprennent à chanter, sans connaître ni plain-chant ni latin, et à fine force d'écouter de leurs oreilles. Tout de même, M. le curé connaissait bien, dans le troupeau, ceux qui avaient l'entendement plus subtil, et qui mieux retenaient sa parole. De ces cervelles fines, la plus fine était la petite Brulette, entre les filles, et des plus épaisses, la plus épaisse paraissait celle de Joseph, entre les garçons.

Encore qu'il ne paraissait pas plus sottement qu'un autre, il était si peu capable d'écouter et de se payer des choses qu'il entendait guère, il marquait si peu de goût pour les enseignements que je m'en étonnais, moi qui y mordais assez franchement quand je venais à bout de tenir mon corps tranquille et de rassoir mes esprits grouillans.

Brulette s'en grondait quelquefois, mais n'en tirait rien que des larmes de dépit;—Je n'en suis pas plus mécréant qu'un autre, disait-il, et je ne songe point à offenser Dieu; mais les mots ne se mettent point en ordre dans ma souvenance, je n'y peux rien.

—Si fait, disait la petite, qui, déjà, avait avec lui le ton et l'usage du commandement: tu veux bien! Tu peux ce que tu veux; mais tu laisses courir ton idée sur toute autre chose, et M. l'abbé a bien raison de t'appeler Joseph le distrait.

—Qu'il m'appelle comme il voudra, répondait Joseph, c'est un mot que je n'entends point.

Mais nous l'entendions bien, nous autres, et l'explication en notre langage d'enfans, on l'appelant *Josei l'éberrigé*, d'où le nom lui resta à son grand déplaisir.

Joseph était un enfant triste, d'une chétive corpulence et d'un caractère tourné au dedans. Il ne quittait jamais Brulette et lui était fort soumis. Elle le disait nonobstant obstiné comme un mouton, et le réprimandait à chaque moment. Mais encore qu'elle ne me fit pas grand reproche de ma fainéantise, j'aurais souhaité qu'elle s'occupât de moi aussi souvent que de lui.

Malgré cette jalousie qui me dominait, j'avais pour lui plus d'égards que pour mes autres camarades, parce qu'il était des plus faibles et moi des plus forts. D'ailleurs, si je ne l'avais soutenu, Brulette m'en aurait beaucoup blâmé; et quand je lui disais qu'elle l'aimait plus que moi qui étais son parent:

—Ce n'était point à cause de lui, disait-elle, c'est à cause de sa mère que j'aime plus que vous deux. S'il prenait du mal, je n'oserais point rentrer à la maison; et comme il ne pense jamais à ce qu'il faut, elle m'a tant encharge de penser pour deux, que je tâche de n'y point manquer.

J'entends souvent dire aux bourgeois: J'ai fait mes études avec un tel, c'est mon camarade de collège. Nous autres paysans, qui n'allions pas même à l'école dans mon jeune temps, nous disons: j'ai été au catéchisme avec un tel, c'est mon camarade de communion. C'est de là que commencent les grandes amitiés de jeunesse, et quelquefois aussi des haines qui durent toute la vie. Aux champs, au travail, dans les fêtes, on se voit, on se parle, on se prend, on se quitte; mais au catéchisme, qui dure un an et souvent deux, faut se supporter ou s'entr'aider cinq ou six heures par jour. Nous partions en bande, le matin, à travers les prés et les pâtureaux, par les traquettes, par les échaliers, par les traines, et nous revenions, le soir, par où il plaisait à Dieu, car nous profitions de la liberté pour courir de tous côtés comme des oiseaux folâtres. Ceux qui se plaisaient ensemble ne se quittaient guère, ceux qui n'étaient point gens à [illegible] s'entendaient en semble pour faire des malices et des peurs aux autres.

Joseph avait sa manière qui n'était ni terrible ni sournoise, mais qui n'était pas non plus bien aimable. Je ne me souviens point de l'avoir jamais vu bien réjoui, ni bien épeuré, ni bien content, ni bien fâché d'aucune chose qui nous arrivât. Dans les batailles, il ne se mettait point de côté, et recevait les coups sans savoir les rendre, mais sans faire aucune plainte. On eût dit qu'il ne les sentait pas.

Quand on s'arrêtait pour quelque amusette, il s'en allait seoir ou coucher à trois ou quatre pas des autres, et, ne disant mot, répondant hors de propos, il avait l'air d'écouter ou de regarder quelque chose que les autres ne voyaient point: c'est pourquoi il passait pour être de ceux qui voient le vent. Brulette qui connaissait sa lubie et qui ne voulait pas s'expliquer là-dessus, l'appelait quelquefois sans qu'il lui répondît. Alors elle se mettait à chanter, et c'était la manière certaine de le réveiller, comme quand on siffle pour détourner ceux qui roupillent.

Vous dire pourquoi je me pris d'attache pour un camarade si peu jovial je ne saurais, car j'étais tout son contraire. Je ne me pouvais point passer de compagnie, et j'allais toujours écoutant et observant les autres, me plaisant à discourir et à questionner, m'ennuyant seul et cherchant la gaîté et l'amitié. C'est peut-être à cause de ça que, plaignant ce garçon sérieux et renfermé, je m'accoutumais à laisser Brulette, qui toujours le secourait, et pour lui là rendait plus d'office qu'elle n'en recevait, et supportait son humeur plus qu'elle ne le gouvernait. En paroles, elle était bien la maîtresse avec lui; mais comme il ne savait suivre aucun commandement, c'était elle, et c'était moi par contre-coup qui étions à sa suite et patientions avec lui.

Enfin, le jour de la première communion arriva, et, en revenant de la messe, j'avais fait si ferme propos de ne point laisser aller à mes vacarmes, que je suivis Brulette chez son grand-père, comme le plus raisonnable exemple qui me pût retenir.

Tandis qu'elle allait, par commandement de la Mariton, tirer la lait de sa chèvre, nous étions restés, Joseph et moi, dans la chambre où mon vieux oncle causait avec un voisin.

Nous étions occupés à regarder les images de dévotion que le curé nous avait données en souvenir du sacrement, et, pour mieux dire, je les regardais seul, car Joseph... [illegible]

—Voilà une grande affaire passée, et, à cette heure [illegible]

(A continuer.)

☞ La dyspepsie est, de toutes les maladies, celle dont on guérit le plus difficilement. Nous nommerons à ceux de nos lecteurs qui en souffrent un remède dont l'efficacité s'est reconnue dans un grand nombre de cas, et que nous recommandons à la confiance de nos lecteurs. [illegible] Nous voulons parler des *Amers Allemands* du Dr Hoofland, préparés par le Dr C. M. Jackson, au dépôt de médecines allemandes, No 120, rue Arch, Philadelphie.

J. WRIGHT & Co., 151 rue de Chartres. 25 juin—1m

Les Pilules du Dr McLane.

☞ Le Dr McLane a d'abord été le seul à employer ces Pilules; elles acquirent plus tard une très-grande réputation pour la guérison de tous les cas de maladie de foie, que les médecins l'ont pu traiter... [illegible] Ceux qui éprouvent les premiers symptômes de mal devraient acheter immédiatement une boîte des Pilules du Dr McLane. [illegible]

A vendre par SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres. 2juil—d

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan de vins, eaux-de-vie, sardines et divers articles, qui sera lieu aujourd'hui, à 5 heures et demie de l'après-midi, au coin de la Levée, par le ministère de M. R. Sykes.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

12 juillet—Succession de E. J. Walsh.

12 juillet—Vente de succession: James Flood contre L. Kirk et Wm Burns, tuteurs.

20 juillet—Eugène Herron vs P. J. Lelzor et autres.

21 juillet—Succession de E. G. Roth.

☞ Pour de plus amples détails, voir les avis. MM. Beard & May offrent de vendre à l'amiable plusieurs maisons et magasins en bois et en briques, bien situés, plusieurs habitations sucrières, situées dans les paroisses St Bernard, Plaquemine, Jefferson, Lafourche et Pointe Coupée.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nlle Orléans, 7 juillet 1853.

LE Bureau de Directeurs de cette Institution a déclaré aujourd'hui un dividende semi-annuel de quinze pour cent, payable aux actionnaires à partir de lundi prochain, 11 du courant.

JOHN PEMBERTON, Président. 8juil

Demande de 30 jeunes nègres.

On demande 30 jeunes nègres pour lesquels on donnera les prix les plus élevés, au comptant. Il est de l'intérêt des personnes qui vendent des esclaves d'écrire par la poste ou de s'adresser à

J. T. HATCHER, 157, rue Gravier derrière l'hôtel St-Charles.

☞ Les courtiers qui donneront des renseignements recevront toujours une récompense libérale. 8juil—6mois

EN débarquement du navire Président Fillmore, venant de Bordeaux—

301 caisses vin rouge St-Julien, bon cru, à vendre par CAVELIER & MAXENT, Rue Royale, No 169. 8 juil

DIVERS.

GRAISSE—100 barillets de 1ère qualité, 100 barils do, 100 tierçons do. Huile de graisse—50 barils No 1. Savon—500 caisses savon oléagineux. Chandelles—1000 caisses de l'Ouest. Jambons—100 tierçons jambons passés au sucre. Farine—300 barils extra de St Louis. Bœuf—300 barils et demi barils mess et 1re qualité. Langues de bœuf—50 caisses langues fourrées. Bœuf fumé—50 barils bœuf fumé. Amidon—100 caisses de Pons. Beurre—100 firquins beurre de l'Ouest. A vendre en lots convenables aux acheteurs, par VOORHIES, GRIGGS & Co., 15, rue Tchoupitoulas. 8juil

SUCRE—537 caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par B DE VISSER & Co., 94 & 96, Vieille Levée. 8juil

CIGARES—900,000 Regalias, Millar, Prensados et Londres, de marques différentes, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par B DE VISSER & Co., 94 & 96, Vieille Levée. 8juil

CONFITURES—94 caisses gelée et pâte de goyave, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par B DE VISSER & Co., 94 & 96, Vieille Levée. 8juil

EN magasin et à vendre par les soussignés—35 barriques vin vieux St-Emilion et Margaux, 50 barils do blanc, Haut Sauterne, 50 do de vieux madère en octaves, quarts et demi pipes, 10 pipes de rouge de Thalès, 300 caisses vin assorti, 1000 do do St-Julien Médoc, bon ordinaire, 100 do do vieux Château Belair, 100 do marasquin, eau verte et guignolet, 100 do vermouth Noilly & Fiquet, 160 do absinthe Sauvajol & Pernod, et 50 dames-jeannes do, 100 paniers anisette de Bordeaux, 250 caisses et paniers Ile-huile Ile, 150 paniers do do extra, 30 [illegible] ... LANATA, GANDOLFO & Co., 9 et 10, rue Jefferson. 8 juil

ATTENDU par le navire Ben Lion, de Marseille—50 barriques vin [illegible], 120 do vin [illegible], 200 do vermouth Noilly, 30 do absinthe. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co., 9 et 10, rue Jefferson. 8 juil

ATTENDU par le navire Cumberland, de Gênes—[illegible] LANATA, GANDOLFO & Co.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI SOIR, 7 JUILLET.

Le marché au coton a été très calme aujourd'hui; les opérations ne comprenant que quelques centaines de balles au prix de notre dernier tableau. Le stock est faible et les acheteurs attendent des nouvelles de deux steamers qui sont déjà dûs.

Inférieur,	8½ @ 7½	Middling fair	11½ @ 11¾
Ordinaire,	8½ @ 9	Fair	12 @ 12¾
Middling	9¾ @ 10	Fully fair,	— @ —
Good-Midd	11 @ 11¼	Good Fair,	— @ —

SUCRE & MELASSE—Il ne s'est traité que quelques petits lots au prix antérieur.

FARINE—Pas de changement. Vente [illegible] barils de [illegible] St-Louis, et de [illegible]

MAIS—Ventes: 1,500 sacs de [illegible]

PROVISIONS—Marché languissant. [illegible]

WHISKEY—Le whiskey se vend [illegible] 22 c. le gallon de rectifié.

CAFÉ—La demande a été meilleure aujourd'hui et 1,500 sacs ont été pris de 9½ @ 9 cts la livre.

CHANGE—Le change est lourd. Les traites de sterling peuvent être cotées de:

Sterling, de 109½ @ 109¾; Paris, 5fr. 17½ @ 5fr 20. Traites sur New-York, à 60 jours, 1¾ @ 1½ p. c. d'esc. Checks, au pair à ¼ pour cent d'escompte.

FRET—Aucun navire n'a été frété aujourd'hui: 7/16 d. le coton pour Liverpool.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Barque Susan W. Lind, Sweetser, Boston. Brick Octavia, Benson, Matanzas. Goélette [illegible], Petterson, Mobile. Powhattan, Caro, Pensacola.

Arrivés Hier.

Navire Mellsvurch, Harker, Trapani. Barque Artémise, Lambert, de Marseille. Brick P Soulé, Nelson, de la Havane. Goélette [illegible], Baue... Constitution, Bravo, Tabasco.

STEAMBOATS.

Frank Lyon, Yates, Grand Ecore... Belle Homa, Brady, Williamsport. Pioneer Miller, Morgan, Attakapas... J Weber, Terrebonne, Bayou Lafourche.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

VIN ROUGE—60 barriques Bordeaux, bon ordinaire, en débarquement du Président Fillmore, à vendre par FRED. LOBSON. 8juil

VERMOUTH—200 caisses en magasin et à vendre par FRED. LOBSON, 24, rue de la Douane. 8 juil

VIN CHAMPAGNE—100 paniers Fréd. de Rouzy, à vendre par FRED LOBSON, 24, rue de la Douane. 8juil

[illegible] FRED LOBSON, 24, rue de la Douane.

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le commerce qu'il vient de prendre le magasin situé sur la rue du Canal, N. 69, où il continuera à [illegible]

Modes et nouveautés, Chapeaux pailles pour dames, Rubans, Fleurs, Garnitures, &c.

Le tout qui sera vendu à des prix très réduits. ISAAC LAWIN, 69, rue du Canal.

[illegible] WEHNER & MAILLOT

Ecoles Publiques.—2me District.

L'EXAMEN des candidats aux places de professeurs dans les écoles publiques du deuxième district [illegible] F. DU WINT, Secrétaire.

C. SY,

PREMIER PRIX du Conservatoire de Paris [illegible]

Avis.

PERDANT mon absence, j'ai nommé M. ALFXAN. DREYFUS [illegible] Nlle Orléans, le 29 juin 1853. N. COHEN.

Cigares de la Havane.

UN grand assortiment de: Imperiales, Regalias, de Medicos, Caballeros, Cazadores, Crudios, Franklin Pierce, Cabanas et Carbajal, Cabargas, Figaro, Hartford, Uppes, toujours en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 36 Vieille Levée. 6juil

Romans illustrés.

RECU par le Lemuel Dyer, un nouvel assortiment de Romans illustrés de Chateaubriand, P. Soulié, Eug. Sue, V. Hugo, A. Karr, N. Durange, Balzac, Kernier, de Kock, A. Dumas, Mery, Walter Scott, G. Sand, P. Féval, A. Cooper, etc. etc. A vendre par A. PAYA & Co., 38 rue Chartres. 6 juil

BEURRE DE GOSHEN—20 tinettes beurre de comté Orange, première qualité, reçu par le steamship, et à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 6juil

VIN ROUGE—500 caisses, à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 6juil

RIZ—50 tonneaux, à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 6juil

QUININE—5000 onces quinine de l'Amérique, à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 6juil

HUILE DE BALEINE—25 barils, à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 6 juil

OPIUM—8 caisses opium fin de Turquie, à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 6juil

PAPIER—10 caisses papier à lettre blanc, 13 do do do do bleu, 9 caisses papier à écolier bleu et blanc rayé, 20 rames papier pour cigarettes, à vendre par BERNARD TURPIN, 38, Vieille Levée. 6juil

CACAO—85 sacs cacao Guayaquil, 30 do Caracas, à vendre par BERNARD TURPIN, 38, Vieille Levée. 6juil

PRUNEAUX—50 caisses pruneaux, à vendre par BERNARD TURPIN, 38, Vieille Levée. 6juil

VIN en caisses—600 caisses St Estèphe, 450 caisses St Julien, St Estèphe et Margaux, en magasin, et à vendre par BERNARD TURPIN, 38, Vieille Levée.

SAUMONS—100 caisses [illegible] de Bordeaux, à vendre par BERNARD TURPIN, 38, Vieille Levée. 6juil

DAMES-JEANNES—3,000 dames-jeannes de 1, 2 et 3 gallons, en débarquement et à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas. 6juil

WHISKEY—50 barils whiskey rosé de St-Louis, rectifié, marque extra, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas. 6juil

BOUTEILLES—50 paniers bouteilles pour Madère et Porter, à vendre par C T BUDDECKE & Co, 100, rue Tchoupitoulas.

SARDINES A L'HUILE—70 caisses sardines de Nantes, en demi et quarts de boîtes. 4 caisses truffes du Périgord en demi et quart boîtes, débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre, à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St-Louis. 30 juin

AVENDRE en magasin par les soussignés: [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co.

LIBRAIRIE DE FRANKLIN, No 19, rue St-Charles, ancienne Pharmacie, en face de la place Jackson.

OUVRAGES de médecine, livres de lois, livres classiques [illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle Orléans, 8 juillet 1853.

A UNE assemblée des souscripteurs tenue hier pour élire les Commissaires chargés de l'organisation de la Banque de l'Union de la Louisiane en vertu de la loi sur les Banques libres, les souscripteurs suivants ont été élus: ALF. PENN, RICH. BECK, ALBIN ROCHEREAU, SAML. BELL, R. S. CASTILLO, E. J. HART.

Il y aura, dès que la nouvelle commission sera organisée, une nouvelle élection pour six autres commissaires (faisant en tout 12), qui composeront le premier Bureau de Directeurs de cette nouvelle Banque. GEO FRERET, Caissier. 8juil—3t

PERDU.

UN billet souscrit par Baptiste Dezor le 8 avril 1853 fait à son propre ordre et par lui endossé, de la somme de $300 payable à 10 mois de date, au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, portant 8 pour cent d'intérêt depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement. Le billet est signé au notaire par A. Mazureau, notaire, le 8 avril 1853, et le paiement en a été arrêté. Ce billet a été perdu avec un portefeuille contenant une somme de $128 en billets, or et argent. On abandonnera cette somme de $128 à la personne qui renverra le billet hypothécaire au soussigné.

BAPTISTE CABOS. 8juil—3 Au marché à la viande. No 66, 94 dist.

ON demande pour un magasin de marchandises sèches, deux commis vendeurs français. De bonnes références sont nécessaires. S'adresser lettre B No 27, à la poste. 6 juil

VIN en barriques—30 barriques Margaux Médoc, 30 do St-Estèphe, 30 do Pauillac Médoc, en débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 8 ja

VIN rouge en caisses—165 caisses Château Léoville, Margaux, Lafitte, en débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 8 ja

VIN BLANC en caisses—15 caisses Château Yquem en débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée.

COGNAC—50 10/4 John Durand & Co, Larochelle, 10/2 16/4 Alex. de Montreau 1840, 27 barils Jean Louis 1795, en débarquement du navire Jean Louis de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 8 ja

VIN BLANC en barils—100 barils Haut Sauterne, en débarquement du navire Lorenz Bliss, de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. 8 ja

GENIEVRE—15 pipes genièvre qualité supérieure en débarquement du navire Sauternes, du Havre, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 8 ja

CHAMPAGNE—60 paniers en débarquement, du navire Sauternes, du Havre, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée.

ADOLPHE MAGNE, 59, rue Royale.

VIENT de recevoir de New-York, par le steamer Empire City, un choix de pièces en or à 4 loupes, de qualité supérieure. Il prévient les personnes qui désirent de belles choses nouvelles avec des pointes à la nouvelle mode, qu'il en a un assortiment de toutes les grandeurs à bord du navire Lemuel Dyer, maintenant dans le port, et qu'il sera en débarquement dans peu de jours. 24 ja

Sardines—Sardines—Sardines.

100 caisses de 100 demi boîtes chaque, 25 do de 200 quarts do do, 6 caisses conserves alimentaires, en débarquement du brick Dangel de France, venant de Bordeaux et à vendre par A. CARRIERE, 35 Vieille Levée. 16 ja

Sucre—Sucre.

387 caisses sucre blanc de la Havane, 50 milliers Cabana et autres marques, en débarquement des bricks Fillmore et Alice, à vendre par B DE VISSER & Co, 94—96 Vieille Levée. 17ja

CIGARES—les meilleurs des marques célèbres El Pareo, Flor de Paseo, Dos Amigos, La Lagarte, reçus par les derniers arrivages, de Cabanas & Co, et à vendre par Y. QUADRAS & Co, 16, rue de la Douane. 23 juin

COFFRE-FORTS de dames, conduit passeports en cuir, à vendre par E J HART & CO., 79, rue Tchoupitoulas. 16 juin

VITRES pour fenêtres—500 caisses vitres françaises et de Waterford, de dimensions assorties, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 29, Vieille Levée. 2 juil

VIN de Bordeaux—25 barriques et 500 caisses vin de Bordeaux, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 2 juil

FAGOTS—50 caisses de fagots et 100 do do Manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 2 juil

SARDINES—[illegible] demi boîtes, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, 29, Vieille-Levée.

BI-CARBONATE DE SOUDE—50 caisses, en débarquement, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 2 juil

EN débarquement du navire Président Fillmore, venant de Bordeaux—64 barriques vin rouge pour familles, à vendre par E. DECHAMPS, 67, rue Condé.

A VENDRE en magasin, Bouteilles, Bougies, à vendre par E. DECHAMPS, 67, rue Condé.

VINS—[illegible] vin rouge Médoc. [illegible] A ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue Conti.

FAUX VINS—[illegible] Cognac. [illegible] EUG ROCHEREAU & Co., 17 et 19, rue Conti.

Chapeaux.

ASSORTIMENT de première qualité de chapeaux Panama, castor et feutre, chapeaux gris, castor, mexicain, chapeaux pour garçons et pour enfants, à vendre par G. W. DUNBAR, 5 rue des Magasins. 13ja

BOTTES, Souliers et Brodequins.

En magasin et débarquant des steamers de New-York et la Havane, un bel assortiment de chaussures pour dames, demoiselles, messieurs et enfans, de toutes grandeurs et qualités, approprié pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par G. W. DUNBAR, 5 rue des Magasins. 13ja

AU LIVRE ROUGE.

REÇU par le Lemuel Dyer: Format in-18. J. Janin—Littérature Dramatique. O. Feuillet—Proverbes & Bellah. E. Texier—Récits Littéraires. Molènes—Récits du Temps. L. Gozlan—Les Vendanges. Musset—Confession d'un Enfant du Siècle. C. Delavigne—Œuvres complètes. Fontenelle—Contes et Nouvelles. A. Dumas fils—Contes et Nouvelles. A. Houssaye—Les Filles d'Eve. E. Reybaud—Petite fortune. Gallus—Sottise du docteur Justinien. A. Karr—Une Poignée de Vérités. Ponsard—L'Honneur et l'Argent. Debay—Hygiène du Mariage. Et grand nombre d'autre nouveautés. A. PAYA & Co., 38, rue de Chartres. 4 juil

P. & E. REILLY & Co.

RUES CANAL ET ROYALE.

DEVANT cesser pour faire notre inventaire nous annonçons qu'à partir de ce jour, nous ferons une réduction très grande sur les prix de tous les articles en magasin afin d'en réduire le montant.

Toutes les marchandises sont fraîches et d'une nouveauté... [illegible] Jaconnets des Indes. Organdys riches à volants, de nouveauté. Robes Bayadères. Grenadine; Dentelle, impression riche. Baréges. Grenadine. Crêpe de l'Inde. Crêpe anglais. Foulards, &c. Gants—Mitaines longues très riches. Gants de soie d'Alexandrie, 50 cts la paire. Cols Brodés. Mousseline Valenciennes, Mousseline brodée, Broderie deuil, Crêpe blanc et noir. Chemisettes tulle brodé, de Valenciennes. Toiles—Toiles d'Irlande. Batiste et imprimé. Coutils. F. & E. REILLY & Co., coin Royale et Canal. 6juin

REDRURE ET TENUE DES LIVRES.

De nouvelles classes ont été ouvertes avec succès à l'Académie d'Ecriture et Tenue des Livres de DOLBEAR, No 108, rue du Canal. Les personnes qui désirent se perfectionner dans ces deux branches importantes de l'éducation commerciale, devraient s'adresser immédiatement à M. Dolbear. Quelques leçons suffisent à corriger la plus mauvaise écriture. On apprend facilement la Tenue des Livres, lorsque les principes en sont bien expliqués.

RUFUS DOLBEAR, 108, rue du Canal. 7juil

D. TATOUT & Co.

161, rue de Chartres, enseigne Toulouse,

ONT reçu par le navire Isabella, du Havre, un grand assortiment des articles suivants: Poupées d'habiller, bois, faces bois et corne, [illegible] D. TATOUT & Co.

AVIS.

PARTIE DE PLAISIR.

Le bateau à vapeur du marcheur et commode OPHELIA, capitaine Joe Rabin, partira pour le [illegible], SAMEDI, 9 juillet, à 10 heures du matin.

Il y aura, à bord du bateau, les rafraîchissements, thés &c., nécessaires aux besoins des passagers un voyage agréable.

Prix: $3 pour aller et $5 pour revenir. S'adresser au pied de la rue St-Louis.

Un corps de musiciens se trouvera à bord et sera aux ordres des passagers. Un bal sera donné pendant le retour... [illegible]

SHAW & ZUNTS, No. 7 rue Poisson. A. ROVIRA, encoignure St-Louis et Vieille-Levée. BEYLAND, au bureau du Picayune. J. SALIBA, (café Démosphie), encoignure St-Anne et Condé. Arrête 2 juil

Direction de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

DIRECTEURS nommés par les actionnaires: MM. Jas. D. DENEGRE, A. B. ROMAN, J. A. BRAUD, Jno. G. GAINES, Jno. G. WOODRUFF. Directeurs nommés par le Gouverneur: MM. Robt. W. ADAMS, L. McKNIGHT.

A une assemblée tenue ce jour, M. Jas. D. Denegre a été élu, à l'unanimité, président de la Banque. Banque des Citoyens de la Louisiane, le 1er juillet 1853. E. ROUSSEAU, Caissier. 2 juillet

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1853.

CONFORMEMENT à un acte du 12 février 1853, avis est par le présent donné que la direction de cette banque procédera à l'élection d'un caissier et d'un avocat, lundi, 11 courant.

Par ordre. E. ROUSSEAU, Caissier. 2 juil

BANQUE DU SUD.

Nlle-Orléans, 30 juin 1853.

A une assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, le Bureau des Directeurs de cette banque, à l'unanimité, M. John Egerton président et M. Jas. L. Wibray caissier de cette Banque.

Par ordre du Bureau. JAS L. WIBRAY, caissier. 1 juillet

Banque des Artisans et Commerçants.

A UNE assemblée du Bureau des Directeurs tenue ce jour, M. H. D. Dudley a été élu à l'unanimité Président, et M. Gustave Cruzat caissier de cette banque. Par ordre du Bureau. G. CRUZAT, caissier. 2juil

Avis aux Entrepreneurs.

DES propositions cachetées seront reçues, au bureau du soussigné, dans la ville de Carrollton, jusqu'au 1er août prochain, pour la construction d'un ferry à vapeur qui devra naviguer de Carrollton à la rive droite du fleuve. Le dit ferry devra commencer ses voyages vers le 10 octobre 1853. Les soumissionnaires devront spécifier l'époque et les conditions auxquelles ils entreprendraient et achèveraient le contrat. JOHN B. BUTLER. Secrétaire du Conseil de la ville de Carrollton. Carrollton, 21 juin 1853.

EN MAGASIN et à vendre: 50 barriques bon vin pour famille St-Estèphe, 20 barriques bon ordinaire Pauillac Médoc... [illegible] JOS LANATA, No 11, Jefferson, 17, rue Toulouse.

CIGARES de la Havane—1,000,000 marques de toutes qualités. [illegible]

TIRAGE A FILTRE—125 pierres à filtrer. [illegible]

Pilules dépuratives purgatives, de Hood. [illegible] LION & PINARD, 66 et 68, rue Royale entre Bienville et Conti.

Sirop Laroze d'écorce d'orange amère, tonique. [illegible] LION & PINARD, 66 et 68, rue Royale.

VIN ROUGE en barriques—200 barriques vin Lamarque, différentes marques des plus en vogue, en débarquement et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

VIN—1000 caisses vin St-Julien & Château Marmont, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis.

AMANDES—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

EAU de fleurs d'oranger et eau de Rose—115 caisses [illegible] PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

MADERE—50 barils madère Madère, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

VERMOUTH—150 caisses vermouth de Noilly & Co, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis.

DAMES-JEANNES—3000 dames-jeannes de 1 gallon, 4000 de 2 gallons, 400 de 5 gallons, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

COGNAC—20 barriques Cognac, [illegible] PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis. 4 juil

PANIERS AGRAS—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St-Louis.

EAU DE VIE—4 demi, 20 quarts et 5 huitièmes eau de vie [illegible] P. LONGIS & GRATIAA, No 20, rue de la Douane.

SARDINES—30 caisses de 100 quarts de boîtes de la marque Chancel Jne, âle de [illegible], à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, No 20, rue de la Douane.

VIN DE PORTO, Burgundy, Porto et Xérès—10 quarts de pipes à la Couronne; 20 do de Burgundy-Porto do; 10 do de Xerès VPOO, 20 octaves de VP, 5 do do O (1), 8 de extra doré, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, No 20, rue de la Douane.

PORTO de St. Ange—reçu par le navire Trenton, de Marseille: 475 quarts Porto doux à la Couronne, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, No 20, rue de la Douane.

EN magasin et à vendre par les soussignés: [illegible] P. LONGIS & GRATIAA, No 20, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Président Fillmore de Bordeaux—25 barriques vin rouge St-Julien Médoc, 5 barriques vin blanc Haut Sauterne, 20 barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

ATTENDU par le Ben Lion, de Marseille—300 caisses vermouth La Noilly, garant Bayade; 50 paniers huile Fragnoli, grosses bouteilles, 75 caisses eau de fleur d'oranger double, superf., 1 jarre douce de Tunis. (Extrait), à vendre par ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

ATTENDU par le navire Ardennes, de Marseille—[illegible] ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée.

PAPETERIE.

REÇU par le Lemuel Dyer, du Havre, et à vendre [illegible] VICTOR HEBERT & Co., 180, rue de Chartres. 6 juil

Veuve HEBERT & Co.

REÇU par le Lemuel Dyer, du Havre: Œuvres de A. Thiery, Œuvres de Toullier et Duvergier, Gorgas, Dictionnaire commercial. [illegible]

AVIS.

Veuve HEBERT & Co., 180, rue de Chartres.

46, RUE DE CHARTRES.

M. A. BARBAUD désirant renouveler entièrement son assortiment [illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE No. 98, Entre les rues Perdido et Poydras.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No. 189, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.

☞ Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres... $1 à 3 par jour. Chambres pour les esclaves... $2. Salles pour les esclaves... $1.

☞ Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à l'établissement.

☞ Les ordonnances des médecins sont exécutées avec soin. 1er juil

BAIE ST-LOUIS et PASSE-CHRISTIAN.

Magasin de Foin et de Provisions.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont établi deux branches de leur magasin, l'une à la Baie St-Louis et l'autre à la Passe Christian. On y trouvera constamment un approvisionnement complet de: AVOINE, MAIS, FOIN, SON, FARINE, FEVES, etc. etc., et toutes sortes de PRODUITS DE L'OUEST, qui seront vendus aux prix de la Nouvelle Orléans. Les acheteurs ne payeront que le différence du fret. M. ELLIOT & Co. 21 mai—3m

VERANDAH DE LA RUE CONTI.

☞ Cet établissement restera ouvert tout l'été.

CONDITIONS:

Pension et logement... $6 par semaine. Pension seulement... 4. Pension seulement avec le vin... 5. Chambres garnies à louer de $4 à $8 par semaine. 6 juin—1m. J. JEWETT, directeur.

AVIS.

LA société existant jusqu'ici sous la raison BECCOMB, VOORHIES & Co. a été dissoute aujourd'hui d'un commun accord.

E. BECCOMB. F. P. VOORHIES. S. B. GRIGGS.

LES autres associés qui continuent les affaires sous la raison VOORHIES, GRIGGS & Co., sollicitent respectueusement le patronage accordé à l'ancienne maison et continué par le public de leurs amis. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1853. BENNETT P. VOORHIES. STEPHEN R. GRIGGS. 1 juil—1m

AVIS est par le présent donné qu'un certificat de cinquante actions au fonds capital de la Banque des Mechanics & Traders de la Nouvelle-Orléans, portant le nom de FREEMAN RAWDON, transféré par la compagnie de Manhattan, agent de la dite banque à New York, portant le No 406 et daté le 22 septembre 1852, ayant été perdu ou égaré, demande sera faite à la dite agence pour obtenir un duplicata du dit certificat. New-York, 15 juin 1853. FREEMAN RAWDON. 23 juin—6 sem

VOORHIES, GRIGGS & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

No 15, RUE TCHOUPITOULAS. NLLE ORLEANS.

B. P. VOORHIES. S. R. GRIGGS. 1 juillet

FOIN de la Caroline—500 sacs pois de la Caroline, à vendre à bas prix, en lots, à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée. 6juil

FOIN! FOIN!

1500 BALLES foin de l'Ouest de première qualité, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée. 6juil

MAIS!

2000 SACS Maïs blanc et jaune de première qualité, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée. 6juil

EN débarquement du navire Reveil Matin, venant de Bordeaux—50 quarts de pipe cognac Edmond Jacquin à vendre par X. LAMBERT. 2 juil

EN débarquement du navire Président Fillmore, venant de Bordeaux—100 barils vin blanc Haut Sauterne, 120 barriques vin rouge St-Julien Médoc, à vendre par X. LAMBERT, 4, rue des Magasins. 29 juin

CIGARES—Un assortiment de tous prix et de toutes les marques est toujours en main et peut être examiné aux magasins de J. M. CABALLERO, 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 1 juil

CIGARES de Manille—Un bel assortiment, à vendre par J. M. CABALLERO, 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

SALSEPAREILLE—Un lot en douane et à vendre par J M CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

CIRE—200 livres cire jaune, en magasin et à vendre par E J HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE de Bordeaux en 1850 et 1851—En magasin de vin rouge de Bordeaux 1850 et 1851 bon ordinaire pour famille. [illegible] BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville. 3 District. 29 juin

EAU DE VIE de Cognac—10 demi pipes Otard Dupuy pâle et moyen, à vendre par QUEYROUZE & LANGDORFF, 11 et 13, St Louis. 24 ja

EAU DE VIE de Cognac—Quarante demi pipes Castillon 1825 et de 1833 [illegible] QUEYROUZE & LANGDORFF.

DIVERS—[illegible] JB PERAU & Co., 33, rue Gravier.

VIN—150 barriques vin de Bordeaux, 20 do St-Estèphe, 70 do Pauillac [illegible] L MAIESTE, 116, Chartres. 9 juin

EN débarquement du Trenton, venant de Marseille—150 caisses eau de fleurs d'oranger, 10 do vermouth, 10 do Porto doux et sec, 10 do Malaga, 10 do Madère, 10 do Xérès, à vendre par J. CLAUZURE, 18 rue Royale entre Toulouse et St Pierre. 14 juin

EN débarquement du navire Isabelle, venant du Havre—50 paniers champagne Jenny Lind, à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St-Louis.

RAZOIRS affilés de Wade & Butcher, garantis —50 douzaines de ces excellens rasoirs pour les Barbiers, etc. [illegible] C. CARRERE, 116, Vieille Levée & enc. Madison et Condé. 14juin

COUTELLERIE DE TABLE ET DE POCHE—Le soussigné a un assortiment complet [illegible] C. CARRERE, 116, Vieille Levée & enc. Condé et Madison. 14juin

J. PETRACCHI prévient ses amis et le public en général qu'il a formé une société, sous la raison J. Petracchi & Co, et qu'il s'est établi au coin des rues Royale et Condé. [illegible] Lévée entre Gaionis et Saxette [illegible] (Adresser les lettres à J. Petracchi, boîte No 77). 23ja—15t

CAMPHINE OU HUILE CHIMIQUE. Grande réduction de prix.

A PARTIR de ce jour (30 juin) les prix de notre camphine seront comme suit, savoir: Par baril, 70 cents le gallon. Par 5 gallons, 80 cents le gallon. Par 1 gallon, 90 cts. B. NAUTRE & Co, 25, rue Condé. 31 juin—3s

A. Sturzenegger & Eternod, No 44, rue Bienville, encoignure Chartres.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre et par steamer, un grand assortiment de marchandises sèches, et engagent les acheteurs de la ville et d'examiner les marchandises, qui seront vendues à des prix extrêmement réduits. 21 juin

REÇU par les navires Manchester, Statesman et Amelia, du Havre et à vendre par les soussignés: Foulards gros du Rhin noir, Mouchoirs damassés à carreaux et ramages, Gants de coton pour femmes, Chapeaux de soie noire, Cravates de soie noire, Chemises brodées au crochet, Mouchoirs doublés. Les prix établis sur la plus basse échelle. A. STURZENEGGER & ETERNOD, 44, rue Bienville encoig. Chartres. 21 juin

Avis de Société.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de CHARLES DE GAALON & CO., pour les affaires d'Encan et de Commission, à l'encoignure Chartres et St-Louis. CHARLES DE GAALON, HENRY LEGENDRE. 17ja—1m

Vêtements d'hommes pour l'été.

NOUS recevons par le Cherokee, de New-York—Un nouvel assortiment de confections d'hommes pour l'été, que nous offrons en vente à très bas prix. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres. 17ja

Vêtements d'Enfants.

EN magasin—Un nouvel assortiment, reçu par le Cherokee, à vendre à très bas prix par LAGAY & LECANU. 17juin

PAR le navire Président Fillmore de Bordeaux—20 barriques vin rouge F. Dubuc, 27 do do Bourret Jne, 42 do vin blanc do, 30 do do do, 30 barriques vin rouge Fuchs & Brandenburg, 225 caisses vin rouget blanc en 1/2 bouteilles, 5 demi pipes United Proprietors La Rochelle Brandy, 25 quarts do do, 45 barils do, 10 quarts Cognac Hennessy, 10 quarts Cognac Bonchon, 10 quarts Cognac J Denis Henry Mounié & Co, 10 quarts Cognac Pinet Castillon & Co, à vendre par THOMAS PIBET & Co., 58, rue Conti. 24ja

PAR le navire Lemuel Dyer, du Havre—8 tonneaux fromage Gruyère, 40 caisses chocolat Menier, 16 caisses Limbourger. THOMAS PIBET & CO, 58, rue Conti. 24ja

Bougies.

NOUS vendrons—60 caisses bougies No 1 A, en débarquement du navire Wellington, au plus bas prix du marché. A. STURZENEGGER & ETERNOD, 44, rue Bienville, encoignure Chartres. 24ja

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—JUILLET 1853.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: [illegible]

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 27 mai 1853.

AVIS est donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être payé JEUDI, 30 juin 1853.

Par ordre du bureau. JOHN CALHOUN, Secrétaire. 27 mai—au 30juil

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES actionnaires sont invités à procéder à la Banque et enregistrer leur nom pour y prendre l'acceptation de l'acte de la conversion d'actions en propriété par hypothèque et actions au comptant, approuvé le 28 avril 1853.

Par ordre. E. ROUSSEAU, Caissier. 12 juin—jusq'30

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1853.

LES ACTIONNAIRES de cette banque sont respectueusement informés que une liste provisoire de souscription est maintenant ouverte à la Banque, No 16, rue St-Charles, afin que tout actionnaire qui jugera convenable, puisse des actions dans la nouvelle association qui, sera formée sous la loi Banques libres, dont elle sera incorporée. GEO. A. FRERET, Caissier. 13 juin—1m

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 21 avril 1853.

LES actionnaires qui ont demandé avis de leur intention de réduire le montant de leurs souscriptions jusqu'à concurrence de leur quote-part de la taxe des chemins de fer que cette année, recevront, sur présentation de leurs reçus de taxe à ce bureau, une somme égale au montant qu'ils auront déjà payé à valoir sur leurs actions dans la compagnie, en excès par celui de leurs actions de la taxe. [illegible] JOHN CALHOUN, Secrétaire. 22 av

$50 de Récompense.

Seront donnés pour l'arrestation du mulâtre HENRY ou DICK, âgé de 5 pieds 6 pouces, [illegible] J. M. JOHNSTON & Co., No 3 Front Levée N. O. 22juin—2m

$50 de Récompense.

LA Récompense susdite sera donnée pour l'arrestation de la négresse ANNETTE, partie [illegible] A. FAURIEAU, rue St Roque. 22av

$25 de Récompense.

A celui qui arrêtera le griffe ETIENNE, âgé d'environ 22 ans, taille 5 pieds 6 à 8 pouces, un peu crédule et ayant une cicatrice au-dessus de la mâchoire supérieure. [illegible] H. VILLERE. Habitation Pte-Léon, 25 juin 1853. 27 juin

Marchandises pour habitations et habillements pour nègres.

LES soussignés ont maintenant et continueront de vendre au plus bas prix possible toute la saison à des fonds ... [illegible] P. A. HERRAKIN, 118, Canal près Royale. 20 janv

VIN ROUGE—Attendu par navire Président Fillmore, de Bordeaux, 301 caisses vin rouge St-Julien, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale. 8m

Fils de WERNER & Co., Marchands Commissionnaires, No 29, rue de la Vieille-Levée.

Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille et du Havre. J. A. WERNER. 23mai—1m

WERNER & MAILLOT, No 134, rue des Magasins.

UN bel assortiment de liqueurs à vendre: 25 barriques vin d'Oporto, 100 barils vin de Bordeaux, 50 barils vin de Catalogne, 25 quarts eau-de-vie de première qualité, [illegible] WERNER & MAILLOT, 134, rue des Magasins. 16 juin

A louer—Le premier étage du coin Bienville et Royale. [illegible] ALEXIS LEVIS. 24 juin

Liquidation positive, DE COKE & RIFFLARD.

AYANT transféré la balance de leurs marchandises au No 80, rue de la Douane, ils offrent de prévenir leurs amis et les marchands qu'ils continuent de vendre au prix coûtant. [illegible]

TH. RINKENBORN, D. M., Médecin élevé en Allemagne et à Paris, RUE DU MAINE, No 55, entre les rues Conti et Royale.

Galerie Daguerréotype de M. RIMBERT. No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

LES personnes qui désireraient faire faire leur portrait au daguerréotype [illegible]

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES! FRANCIS FABRE & Co.,

(AU COIN DES RUES COMMUNE ET ST-CHARLES, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.)

☞ Appellent l'attention du public sur leur grand assortiment de CHEMISES DE TOUTE ET DE COTON, des dernières modes de Paris [illegible]

Magasin de Chaussures à vendre à l'amiable.

LE Magasin de Chaussures qui est établi depuis plus de vingt ans et à l'encoignure des rues St Pierre et Bourbon... [illegible]

ATTENDU très prochainement par le Ben Lion, de Marseille—7 caisses eau de fleurs d'oranger, 50 quarts de do de do, à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

CORNICHONS d'Angleterre—100 douzaines de bocaux de Crosse et Blackwell, en caisses de 5 douzaines, à vendre par O. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas. 23av

SAUCE de Worcestershire—200 demi-douzaines demi pintes, en débarquement du navire Rufus K. Page, venant de Liverpool, et à vendre par O. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas. 23av

BISCUITS Crackers—[illegible] neil de Carr & Co., Londres, de Londres, par les navires Stangel et James W. Cooper, à vendre par O. VALETON & Co. 23av

PORTER DE LONDRES—200 barriques de Barclay, Perkins & Co, en quarts et pintes, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par O. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas. 23av

FROMAGE de Stilton—20 fromages de Stilton en boîtes de zinc, en débarquement du navire Rufus K. Page, venant de Liverpool et à vendre par O. VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas. 23av

JUS de Framboises, Fraises et Groseilles—25 douzaines de jus de framboises, fraises et groseilles, reçu par le Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, Enc. Royale et Conti. 30juin

VIN rouge en caisses—100 caisses vin rouge bon ordinaire par le Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, Enc. Royale et Conti. 30juin

VIN rouge en barriques—50 barriques vin de différentes marques, par le Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

DAMES-JEANNES—En débarquement du navire Statesman, du Havre, 1000 dames-jeannes vides de 5 gallons, à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale. 7 ja

Cognac, Vins, &c.

EN débarquement du navire Président Fillmore et à vendre par les soussignés: 10 quarts vieux cognac [illegible] 20 barriques vin rouge Château Ayguem, 20 do vin blanc Sauternes, 30 caisses de 12 bouteilles vin rouge bouchon en verre... [illegible] V. & E. MAIGNAN, 85, rue St Louis. 30 ja

Moutarde et Vermicelle.

30 caisses de 3 douzaines moutarde préparée, 12 do do do grand modèle, 10 do vermicelle blanc, 20 paniers do petit modèle, 5 caisses do blanc. En débarquement du navire Président Fillmore, de Bordeaux, et à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St-Louis. 30 juin

Cruchons—Cruchons.

7 caisses contenant ensemble 775 cruchons à cure gro, en débarquement du navire Président Fillmore de Bordeaux, et à vendre par V. & E. MAIGNAN, 85, rue St-Louis. 30 juin

BEURRE FRAIS—Les soussignés préviennent les familles qu'ils reçoivent chez eux qu'ils reçoivent pendant la saison, 1 baril, de beurre venant de... [illegible] O. VALETON & Co. 16 ja

TABAC—Reçu par le steamship Texas, venant de Vera Cruz, douze balles de tabac du Mexique, à vendre par BRUGUIERE & Co., 25, rue Bienville. 14 ja

CACAO—90 sacs cacao de 1re qualité, à vendre par Y QUADRAS & CO., 16, rue de la Douane.

TABAC en feuilles de la Havane et de Cuba pour cigares et tabac, à vendre par Y QUADRAS & Co., No 16, rue de la Douane. 23ja

BOUTEILLES—200 paniers de bouteilles à vin de Bordeaux [illegible] M. DE GOEB & RIFFLARD, 30, rue de la Douane. 17 ja

Verrerie! Verrerie!

400 COLIS verrerie consistant en carafes, gobelets, bocaux, chandeliers, compotiers, carafons à bain, bols à punch, à vendre par C. CARRERE, 116, Vieille Levée & enc. Condé et Madison. 14juin

FAIENCE commune—Un assortiment général en boîtes et caisses à la convenance des acheteurs, à vendre par C. CARRERE, 116, Vieille Levée & enc. Condé et Madison.

VERRERIE pour les habitations, [illegible] C. CARRERE, 116, Vieille Levée, et enc. Condé et Madison. 14juin

VINS en caisses—500 caisses vin rouge, à vendre par BERNARD TURPIN, 38, Vieille Levée.

[illegible]